

SECTION 4.12

Biodiversité et services écologiques



TORTUE DES BOIS
PHOTO - WALTER BERTACCHI

Fondements d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques

CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS ET STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Section 4.12 : Biodiversité et services écologiques : fondements d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques

La MRC de Coaticook n'est pas spécialement reconnue pour sa biodiversité. Elle abrite pourtant plusieurs espèces à statut particulier, c'est-à-dire des espèces désignées comme étant menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être. De plus, la MRC compte un réseau de milieux naturels protégés en développement. La carte 4.12.1-1 illustre les principaux éléments sensibles de la MRC. Les espèces et milieux sensibles de la MRC constituent le « filtre fin » pour le maintien de la biodiversité.



Source image: Original, Mont Hereford (MRC de Coaticook)

CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS ET STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

4.12.1 : Conservation des espèces et des milieux sensibles

Espèces à statut particulier

En général, relativement peu d'inventaires d'espèces fauniques ou floristiques à statut particulier ont été réalisés sur le territoire de la MRC. La plupart des données concernant ces espèces proviennent de la base du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Cette base de données est un outil important pour estimer la présence d'espèces à statut particulier sur un territoire, mais comme il n'y a aucune déclaration obligatoire, elle reste néanmoins incomplète et ne peut remplacer des inventaires exhaustifs qui permettraient de dresser un portrait plus réaliste de la situation.

Le tableau 4.12.1a présente les espèces à statut particulier inscrites dans la base de données du CDPNQ. Treize espèces fauniques et treize espèces floristiques à statut particulier y sont répertoriées.

Faune

Aucune espèce faunique désignée comme étant menacée n'a été répertoriée dans la base du CDPNQ. Notons que parmi les occurrences d'espèces fauniques à statut particulier du CDPNQ, seules les populations de tortue des bois de la rivière Tomifobia et de la rivière Massawippi détiennent un indice de biodiversité B3, c'est-à-dire qu'elles sont considérées comme d'intérêt plus significatif pour la conservation.

La MRC abrite quatre habitats de tortue des bois, une espèce désignée vulnérable au Québec et menacée au Canada. Ces habitats se répartissent comme suit : un sur la rivière Tomifobia, deux sur la rivière Coaticook de même qu'une petite partie de l'habitat de la rivière Massawippi. La population de la rivière Tomifobia demeure la seule population d'importance de tortue des bois de la MRC. La population de tortues des bois de la rivière Tomifobia a fait l'objet d'un inventaire par le MFFP au printemps 2017 et 13 individus ont été capturés. Des efforts considérables, tant au niveau local que régional, sont déployés depuis quelques années afin de mieux documenter cette population et les menaces auxquelles elle est exposée.

2019, R.M., 6-25.1, a.13

En ce qui concerne les populations de la rivière Coaticook, les dernières observations de tortues des bois remontent à 1995. Cette année-là, une tortue avait été répertoriée dans la population du nord et deux dans la population du sud. Les modifications et les pertes d'habitat ont probablement eu raison de ces populations et, aujourd'hui, la présence de tortues des bois sur la rivière Coaticook reste à démontrer. Concernant la population de la rivière Massawippi, la connaissance de

cette population est relativement récente. En 2011, cinq individus avaient été observés. La MRC de Coaticook détient une infime partie de l'habitat de cette population, soit environ 27 hectares des 260 hectares de la population ce qui équivaut à environ 10 %.

On retrouve au mont Pinnacle une aire de nidification du faucon pèlerin *anatum*, une espèce désignée vulnérable au Québec. Encore en 2014, la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) rapportait la naissance de deux fauconneaux au mont Pinnacle¹. L'aire de nidification du faucon pèlerin *anatum* du mont Pinnacle fait partie du parc Harold F. Baldwin, dont la Ville est propriétaire.

Le petit blongios, autrefois appelé petit butor, est un petit échassier au même titre que le grand héron. Très discrète, cette espèce a été observée pour la dernière fois en 2007 au marais Duquette à Saint-Herménégilde.

Plusieurs occurrences de salamandre pourpre sont répertoriées sur le territoire. Cette salamandre de ruisseaux montagneux vit dans des eaux

montagne ont un potentiel d'habitat pour cette espèce, surtout ceux situés dans le corridor forestier au sud-est de la MRC.

Pour leur part, les occurrences de grive de Bicknell et de fouille-roche gris remontent à plusieurs années, soit respectivement 1996 et 1931. Malgré les efforts d'inventaires du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP), aucun individu n'a été observé.

En regard à ces informations, le tableau 4.12.1b résume les mesures particulières prévues au SADD afin de protéger les espèces fauniques à statut particulier répertoriées au CDPNQ sur le territoire de la MRC de Coaticook.

Tableau 4.12.1a : Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être actuellement répertoriées par le CDPNQ dans la MRC de Coaticook

Type	Statut	Nombre d'occurrences[1]	Espèces
Espèces végétales	Menacées (M)	3	Vergerette de Provancher, ginseng à cinq folioles
	Vulnérables (V)	20	Ail des bois, valériane de tourbières
	Susceptibles d'être d'être M ou V	19	Galéaris remarquable, carex de Swan, cypripède royal, dryoptère de Clinton, élyme de rivages, noyer cendré, verge d'or de la serpentine, spiranthe de case, spiranthe lustrée
Espèces fauniques	Vulnérables (V)	17	Faucon pèlerin, tortue des bois, petit blongios, grive de Bicknell, salamandre pourpre, fouille-roche gris
	Susceptibles d'être M ou V	39	Salamandre sombre du nord, chauve-souris cendrée, grenouille des marais, couleuvre à collier, chauve-souris argentée, chauve-souris rousse, brochet maillé

Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), mars 2013, mise à jour le 18 mars 2015. Espèces à risque, MRC de Coaticook. claires à courant moyen et à fond rocheux. La plupart des ruisseaux de

¹ Source : Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade, *Rapport annuel*, 2014.

CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS ET STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Tableau 4.12.1b : Mesures de protection concernant les espèces fauniques à statut particulier répertoriées au CDPNQ sur le territoire de la MRC de Coaticook

Statut	Espèce	Habitat	Mesure particulière
Espèce désignée vulnérable	Faucon pèlerin	Mont Pinacle	Affectation conservation naturelle.
	Tortue des bois	Rivière Tomifobia	Une partie en milieu humide d'intérêt régional. Dispositions particulières liées à l'abattage d'arbres.
		Rivière Coaticook	Aucune. Aucun individu n'a été observé depuis 1995.
		Rivière Massawippi	Aucune. Seule une infime partie de la population se situe dans la MRC.
	Petit blongios	Marais Duquette	Milieu humide d'intérêt régional.
	Grive de Bicknell	Mont Hereford	Aucun individu n'a été observé depuis 1996.
	Salamandre pourpre	Ruisseaux montagneux	Aucune. Occurrences relativement répandues dont une dans la réserve naturelle du Forêt Hereford (affectation conservation naturelle).
Fouille-roche gris	Chute Burroughs sur la rivière Niger	Aucune. Ces occurrences remontent à 1930 et 1931.	
Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Salamandre sombre du nord	Ruisseaux forestiers	Aucune. Occurrences répandues.
	Couleuvre à collier	Rivière Massawippi	Aucune. La piste cyclable n'est pas sur le territoire de la MRC de Coaticook, seule une partie du rayon d'habitat pénètre dans la MRC.
	Grenouille des marais	Lac des Français et abord de la rivière Tomifobia	Milieu humide d'intérêt régional (lac des Français). Milieu humide d'intérêt régional pour la population de la rivière Tomifobia
	Paruline du Canada	Habitats divers de Forêt Hereford	Certaines observations ont été réalisées dans la réserve naturelle de Forêt Hereford.

Tableau 4.12.1c : Mesures de protection concernant les espèces floristiques à statut particulier répertoriées au CDPNQ sur le territoire de la MRC de Coaticook

Statut	Espèce	Habitat	Mesure particulière
Espèce désignée menacée	Vergerette de Provancher	Fissures de rochers des chutes Burroughs sur la rivière Niger	Dispositions particulières sur l'habitat de la vergerette de Provancher
		Rive rocheuse du barrage Eustis	Dispositions particulières sur l'habitat de la vergerette de Provancher
	Ginseng à cinq folioles	Érablière riche	EFE
Espèce désignée vulnérable	Valériane des tourbières	Marais du ruisseau Bradley	Milieu humide potentiel
	Ail des bois	Érablière riche	Aucune. Occurrences répandues.
Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Cypripède royal	Marais du ruisseau Bradley	Milieu humide potentiel
	Dryoptère de Clinton	Forêt feuillue humide et berge de cours d'eau	Aucune. Il s'agit de trois petites populations de quelques frondes.
	Élyme des rivages	Chute Burroughs sur la rivière Niger	Aucune. Les dernières observations remontent à 1995 et 1996.
		Rive escarpée de la rivière Coaticook en aval du centre urbain de Waterville	
	Galéaris remarquable	Érablière riche.	Aucune. 5 populations, dont 3 historiques.
	Noyer cendré	Bois riche, humide. Habitat relativement diversifié.	Aucune
	Spiranthe de Case	Milieu ouvert et sablonneux. Bords de chemins.	Milieu humide potentiel
	Spiranthe lustrée	Way's Mill. Mention historique	Aucune
	Plantathère à gorge frangée	Tourbière à sphaigne	Milieu humide potentiel
Verge d'or de la serpentine	Falaise du Mont Pinacle	Affectation conservation naturelle	

CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS ET STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Flore

Deux espèces désignées menacées au Québec ont été observées dans la MRC de Coaticook. Il s'agit de la vergerette de Provancher, associée aux fissures d'affleurements rocheux, et du ginseng à cinq folioles qu'on retrouve surtout dans les érablières riches.

Deux autres espèces désignées vulnérables au Québec ont été observées dans la MRC. Il s'agit de la valériane des tourbières répertoriée au marais du ruisseau Bradley à Compton et de l'ail des bois. Cette dernière, bien que relativement abondante, est désignée vulnérable principalement en raison de la pression de la cueillette. Tout comme le ginseng à cinq folioles, l'ail des bois est associé aux érablières riches.

Parmi les occurrences d'espèces floristiques à statut particulier du CDPNQ, notons que seules les populations de vergerette de Provancher et celle du carex de Swan détiennent un indice de biodiversité entre B1 et B3, c'est-à-dire qu'elles sont considérées comme d'intérêt plus significatif pour la conservation.

Le tableau 4.12.1c résume les mesures particulières prévues au SADD afin de protéger les espèces floristiques à statut particulier répertoriées au CDPNQ sur le territoire de la MRC de Coaticook.

Habitat faunique

Le MFFP a identifié sur le territoire de la MRC de Coaticook 11 habitats fauniques légaux tels que définis par le *règlement sur les habitats fauniques du Québec* (chapitre C-61.1, r. 18). Il s'agit de cinq aires de confinement du cerf de Virginie et de six habitats du rat musqué.

Les aires de confinement du cerf de Virginie constituent des habitats essentiels de 250 ha et plus dans lesquels les cerfs se regroupent durant l'hiver. Ces habitats sont loin d'être statiques et évoluent sur le territoire. Selon les données préliminaires de l'inventaire réalisé en 2011, la MRC compte, outre les habitats légaux, deux aires dominantes, soit celle couvrant la grande majorité des municipalités de Stanstead-Est et de Barnston-Ouest, et celle couvrant une bonne partie de Martinville et certains secteurs de Waterville et de Sainte-Edwidge-de-Clifton. La carte 4.12.1-2 illustre les habitats fauniques et les données de l'inventaire de 2011 du MFFP.

La gestion de la grande faune se fait par zone de chasse, et les modalités sont établies par règlement provincial. Les données du ministère montrent que, depuis 2009, les densités de cerfs de Virginie, une espèce relativement abondante dans la MRC, se situent près des objectifs du plan de gestion. Les mosaïques agroforestières et le manque de prédateurs naturels ont favorisé l'abondance de cette espèce.

Pour ce qui est de la population d'originaux, les densités sont plutôt faibles et les données du ministère tendent à indiquer une baisse de la densité depuis une dizaine d'années.

Le dindon sauvage est de plus en plus présent sur le territoire. Selon les données du ministère, le nombre de dindons sauvages est en constante augmentation depuis 2008. Un plan de gestion du dindon sauvage est disponible sur le site du MFFP².

2019, R.M. 6-25.1, a,13

L'habitat du rat musqué est défini comme étant un marais ou un étang d'une superficie d'au moins 5 ha et occupé par le rat musqué. Pour la MRC de Coaticook, il s'agit de milieux humides d'importance, faisant partie des milieux humides d'intérêt régional.

Le tableau 4.12.1d présente une liste non-exhaustive des espèces de mammifères répertoriés dans la MRC de Coaticook

Tableau 4.12.1d : Liste des espèces de mammifères répertoriées dans la MRC de Coaticook (sources diverses)

2019, R.M. 6-25.1, a,13

Original	Écureuil roux et gris
Coyote	Ours noir
Castor du Canada	Lynx roux
Porc-épic d'Amérique	Renard roux
Lièvre d'Amérique	Pékan
Vison d'Amérique	Rat musqué
Souris sauteuse des bois	Moufette rayée
Cerf de Virginie	Loutre de rivière
Raton laveur	Chauve-souris cendrée
Marmotte commune	Chauve-souris rousse
Tamias rayé	Chauve-souris argentée
Martre d'Amérique	

2019, R.M. 6-25.1, a,13

Milieux naturels protégés (environ 453 ha au total)

Conservation de la nature Canada a attribué le statut de réserve naturelle à un territoire de 239 ha situé dans la forêt communautaire Hereford. Ce milieu naturel protégé, appelé réserve naturelle Neil-et-Louise-Tillotson, sera reconnu à terme comme une aire protégée officielle dans le registre

² <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/chasse/pdf/plan-gestion-dindon-2016-2023-version-complete.pdf>

des aires protégées du Québec. D'autres territoires de haute valeur de conservation font également l'objet d'une protection particulière dans la forêt communautaire Hereford, protection assurée par l'organisme de bienfaisance Forêt Hereford Inc. et ses partenaires. Récemment, une nouvelle réserve naturelle de 34 ha, le boisé Dutrisac, a été créée à Barnston-Ouest.

Au fil des ans, l'organisme Fondation Marécages Memphrémagog a acquis plusieurs terrains à des fins de conservation le long de la rivière Tomifobia. Dans la MRC de Coaticook, ces milieux naturels protégés représentent 17,3 ha. Même s'ils ne bénéficient pas d'un statut légal de conservation à proprement parler, plusieurs autres milieux naturels sont protégés, tels que le parc de la Gorge (131 ha), le parc Baldwin (15,8 ha), le marais Duquette (12,6 ha) et le sentier poétique de Saint-Venant-de-Paquette (3,5 ha).

Milieux humides d'intérêt régional

Comme mentionné à la section 4.11.1, cinq grands milieux humides ont été désignés comme étant d'intérêt régional de par leur grande superficie et leur rôle écologique. Ces milieux humides couvrent environ 400 ha du territoire et représentent environ 9,2 % des milieux humides potentiels de la MRC. Il s'agit des milieux suivants :

1. Milieux humides riverains de la rivière Tomifobia (Stanstead-Est) : trois habitats du rat musqué, habitat de la tortue des bois, habitat de la grenouille des marais ;
2. Marais du ruisseau Bradley (Compton) : habitat du rat musqué, habitat de la valériane des tourbières et du cyprède royal, site ornithologique de la MRC ;
3. Marais de la Meder (Coaticook) : habitat du rat musqué, site ornithologique, site d'intérêt régional pour la sauvagine (MFFP) ;
4. Marais Duquette (Saint-Herménégilde) : habitat du rat musqué, habitat du petit blongios, site ornithologique de la MRC ;
5. Lac des Français (Saint-Herménégilde) : habitat de la grenouille des marais, site ornithologique de la MRC ;

Ce portrait des habitats fauniques et floristiques de la région met en évidence à la fois leur richesse et leur vulnérabilité. Pour maintenir et accroître cette richesse et pour réduire les menaces que pose notamment l'activité humaine, le SADD propose les objectifs et les stratégies de protection suivants.

Objectifs

- a) Protéger les habitats des espèces fauniques et floristiques à statut particulier

CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS ET STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

b) Favoriser la création de nouveaux milieux naturels protégés sur le territoire

Stratégies

1. Inciter les municipalités à prendre en compte la présence d'espèces à statut particulier lors de la délivrance :
 - a. des permis de construction;
 - b. des permis délivrés en lien avec les dispositions sur les rives, le littoral et les plaines inondables;
 - c. des certificats d'autorisation en lien avec la protection et la mise en valeur des boisés.
2. Inciter les municipalités à adopter des mesures de compensation en lien avec la destruction de milieux naturels et les soutenir dans cette démarche;
3. Valider sur le terrain les limites réelles des cinq milieux humides d'intérêt régional;
4. Participer à l'acquisition de connaissances sur la présence d'espèces à statut précaire et leur habitat;
5. Lors de projets de compensation, encourager les municipalités à acquérir les terrains offerts en compensation et à modifier le zonage en conséquence afin d'augmenter le nombre de milieux naturels protégés;
6. Sensibiliser la population à l'importance de la biodiversité.

Indicateurs de suivi

- 1- Nombre de permis et de certificat d'autorisation municipal délivré dans un milieu sensible et mesures d'atténuation exigées;
- 2- Nombre de municipalités qui ont prévu des mesures de compensation;
- 3- Nombre de projets d'acquisition de connaissance sur les espèces à statut précaire;
- 4- Nombre d'hectares de milieux naturels protégés;
- 5- Nombre de projets de sensibilisation à l'importance de la biodiversité et nombre de personnes ciblées lors de ces projets.



Source image : Canards (Maryse Audet)

CONSERVATION DES ESPÈCES ET DES MILIEUX SENSIBLES

Aperçu des règles et normes

L'habitat de la Vergerette de Provancher

Dans l'habitat de la Vergerette de Provancher illustré à la carte 4.12.1-1, la municipalité doit adopter des normes afin de s'assurer que tout projet doit être exécuté de manière à minimiser les impacts sur la population de cette espèce.

CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS ET STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

4.12.2 : Connectivité des paysages dans une optique de maintien des habitats et des corridors de déplacement fauniques

La fragmentation de l'habitat est l'une des principales menaces pour la biodiversité. La connectivité des paysages, notamment les massifs forestiers, constitue le « filtre brut » pour le maintien de la biodiversité.

Une des façons de tenir compte des changements climatiques consiste à préserver et à restaurer les corridors écologiques de façon à favoriser le déplacement des espèces.

Le découpage des grandes affectations forestières a été réalisé en tenant compte des sommets et de l'usage forestier du sol, dans une optique de connexion des grands massifs forestiers plutôt qu'en fonction de la zone agricole protégée par la CPTAQ. Malgré tout, peu de mesures ont été prises jusqu'à présent pour identifier et reconnaître les corridors écologiques dans la MRC. L'objectif et les stratégies suivantes visent à travailler dans ce sens.

Objectifs

- a) Reconnaître la présence de corridors écologiques et leur rôle dans le maintien de la biodiversité

Stratégies

1. Identifier des corridors écologiques sur le territoire,
2. Réaliser une veille scientifique sur les connaissances en connectivité des paysages et adopter des mesures appropriées à cet égard

Indicateurs de suivi

1. Nombre de corridors écologiques reconnus;
2. Type de norme ou de mesure associée aux corridors écologiques;
3. Évolution des connaissances sur la connectivité des paysages.

La connectivité des paysages

« Les paysages plus fragmentés peuvent supporter moins de biodiversité, ce qui compromet les services écologiques. Dans les paysages fragmentés, les espèces ont également plus de difficulté à se déplacer, ce qui réduit à plus long terme leur capacité d'adaptation aux changements climatiques. Une stratégie clé pour maintenir et restaurer la connectivité du paysage est la création de réseaux écologiques, qu'on définit comme des séries d'écosystèmes connectés entre eux permettant le déplacement des espèces. Les réseaux écologiques sont constitués de fragments d'habitats non perturbés et de corridors reliant ces habitats, permettant ainsi aux espèces de se déplacer sur le territoire. »

Source : Projet Connexion Montérégie, Université McGill, <http://www.connexionmonteregie.com/>



Source image : Original, MRC de Coaticook (Maryse Audet)

CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS ET STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

4.12.3 : Restauration des milieux dégradés par les espèces exotiques envahissantes

L'arrivée et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (EEE) posent une menace sérieuse pour la biodiversité.

Certaines espèces, en plus d'être exotiques et envahissantes, posent une menace pour la santé publique. C'est particulièrement le cas de l'herbe à poux et de la berce du Caucase (cf. : 4.3.2).

Bien qu'on ne connaisse pas précisément la répartition des EEE, on sait qu'une bonne partie du territoire forestier abrite des populations de nerprun bourdaine. Cette espèce semble coloniser davantage les milieux forestiers plus ouverts et ayant subi des activités anthropiques dans le passé, notamment d'anciennes activités agricoles. Cette espèce est très compétitive et peut parfois même compromettre la régénération naturelle des boisés.

La renouée Japonaise est également présente sur le territoire de la MRC de Coaticook. Elle forme d'importantes colonies, notamment en milieu agricole en bordure de la rivière Coaticook. Le phragmite est, lui aussi, présent et des actions ont été entreprises, notamment à la pisciculture de Baldwin et à proximité du marais de la Meder, afin de contrôler et de prévenir l'invasion de l'espèce dans des milieux plus sensibles.

Les objectifs et les stratégies énoncés ci-dessous s'inscrivent dans la volonté de la MRC de réhabiliter et de revaloriser les milieux naturels dégradés.

Objectifs:

- a) Favoriser et promouvoir la restauration des milieux dégradés par la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- b) Favoriser et promouvoir la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans les milieux naturels qui en sont exempts

Stratégies

1. Collaborer avec les municipalités afin de contrôler les espèces exotiques envahissantes à proximité de milieux sensibles, notamment dans les affectations de conservation;

2. Acquérir des connaissances sur les espèces exotiques envahissantes du territoire, notamment leur répartition et les moyens de contrôle et d'atténuation;
3. Sensibiliser les associations de lacs aux espèces exotiques envahissantes;
4. Sensibiliser les inspecteurs de voirie aux espèces exotiques envahissantes, notamment lors de l'entretien des fossés;
5. Sensibiliser la population aux impacts des espèces exotiques envahissantes sur l'environnement et la santé.

Indicateurs de suivi

1. Nombre de projets portant sur les EEE auxquels la MRC de Coaticook a participé;
2. Nombre de projets de sensibilisation aux EEE;
3. Connaissance sur la répartition, les moyens de contrôle et d'atténuation des EEE.

³ Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2015 [En ligne]
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>. (page consultée le 10 février 2016)

⁴ Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), 2010 [En ligne]
http://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/developpement_durable/biodiversite_urbanisation_complet.pdf. (page consultée le 10 février 2016)

Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Une espèce exotique envahissante peut être soit une espèce faunique ou floristique soit un micro-organisme (bactérie, virus ou champignon) qui est introduit hors de son aire de répartition naturelle et dont l'établissement ou la propagation peut constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société³. Les EEE colonisent les niches écologiques des espèces indigènes dont les habitats sont perturbés par l'urbanisation.

« Elles sont le plus souvent observées dans les zones urbaines et près de celles-ci (Environnement Canada, 2008). Les EEE ont été impliquées dans 70 % des extinctions mondiales des espèces aquatiques indigènes du 20^e siècle (U.S. Environmental Protection Agency, 2008) et aux États-Unis, 18 % des espèces actuellement en danger le sont d'abord à cause de la compétition avec des EEE (Pimentel et coll., 2004) ».⁴

Berce du Caucase



Source image : MRC de Coaticook

Éléments sensibles

Carte 4.12.1-1

Légende

Limites administratives

- Municipalité
- MRC
- États-Unis
- État (É.-U.)

Transport

- Autoroute
- Route principale
- Route collectrice pavée
- Route collectrice non pavée

Hydrographie

- Rivière
- Cours d'eau
- Milieu humide d'intérêt régional
- Milieu humide potentiel
- Plan d'eau

Éléments floristiques sensibles

- Écosystème forestier exceptionnel
- Habitat de la vergerette de Provancher
- Occurrence d'espèce floristique à statut particulier

Éléments fauniques sensibles

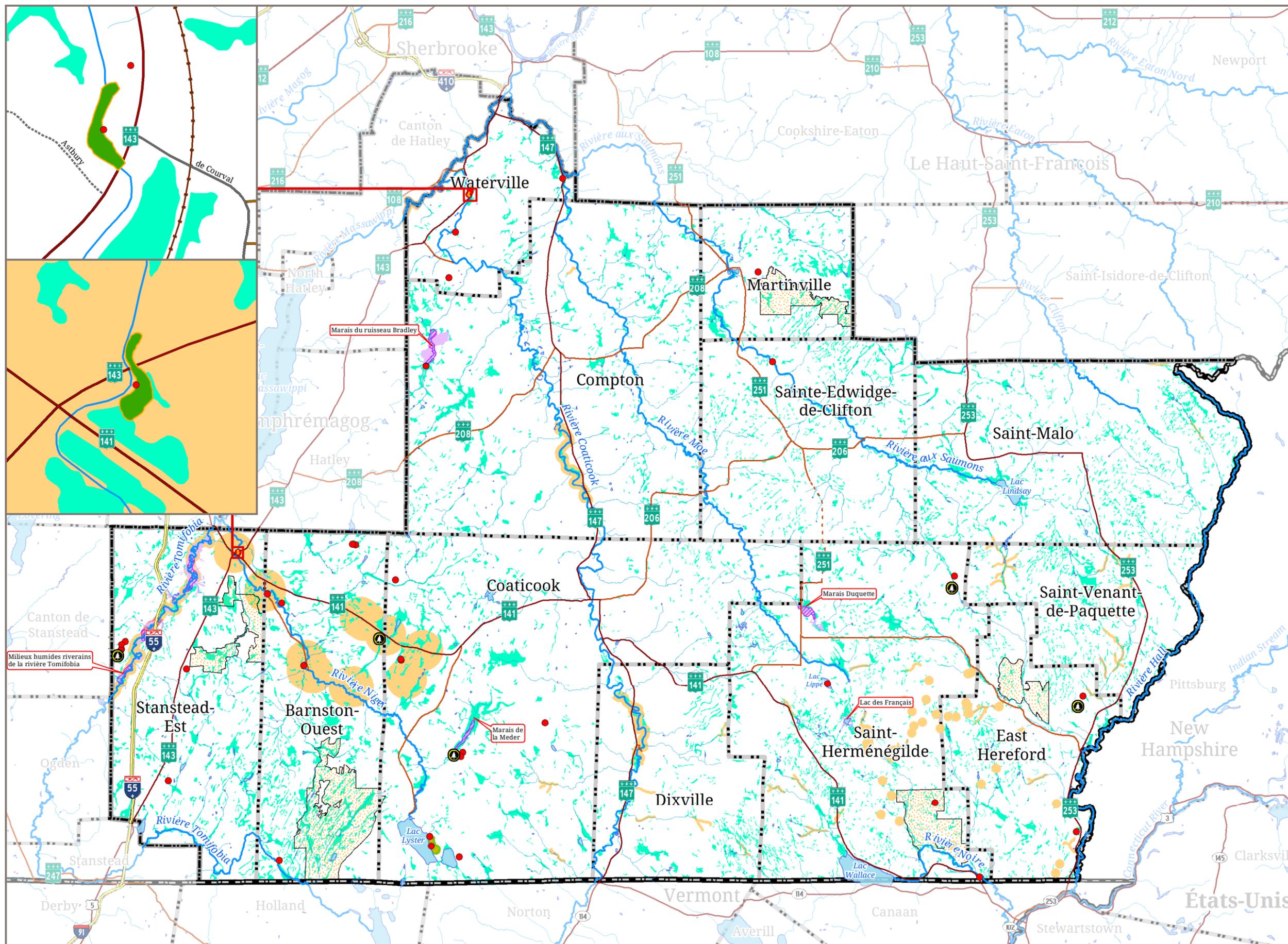
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat de la tortue des bois
- Habitats du rat musqué
- Habitat du faucon pèlerin
- Occurrence d'espèce faunique à statut particulier

PROJECTION
North American Datum 1983, EPSGC: 32187
Transverse Mercator Modifié (MTM), Zone 7

SOURCES
Base de Données Topographiques du Québec (BDTQ)
Adresses Québec, Canards Illimités Canada (CIC)
Forêts, Faune et Parcs Québec (MFFP)

RÉALISATION
Municipalité Régionale de Comté de Coaticook
Service de l'aménagement
Sébastien Martin, géomaticien
Ref: Schema_ProjetMHCIC_4.12.1-1

MODIFICATIONS
2018, R.M. 6-25.1, a, 7



Habitats fauniques légaux et résultat d'inventaire du MFFP

Carte 4.12.1-2

Légende

Limites administratives

- Municipalité
- MRC
- États-Unis
- État (É.-U.)

Transport

- Autoroute
- Route principale
- Route collectrice pavée
- - - Route collectrice non pavée

Hydrographie

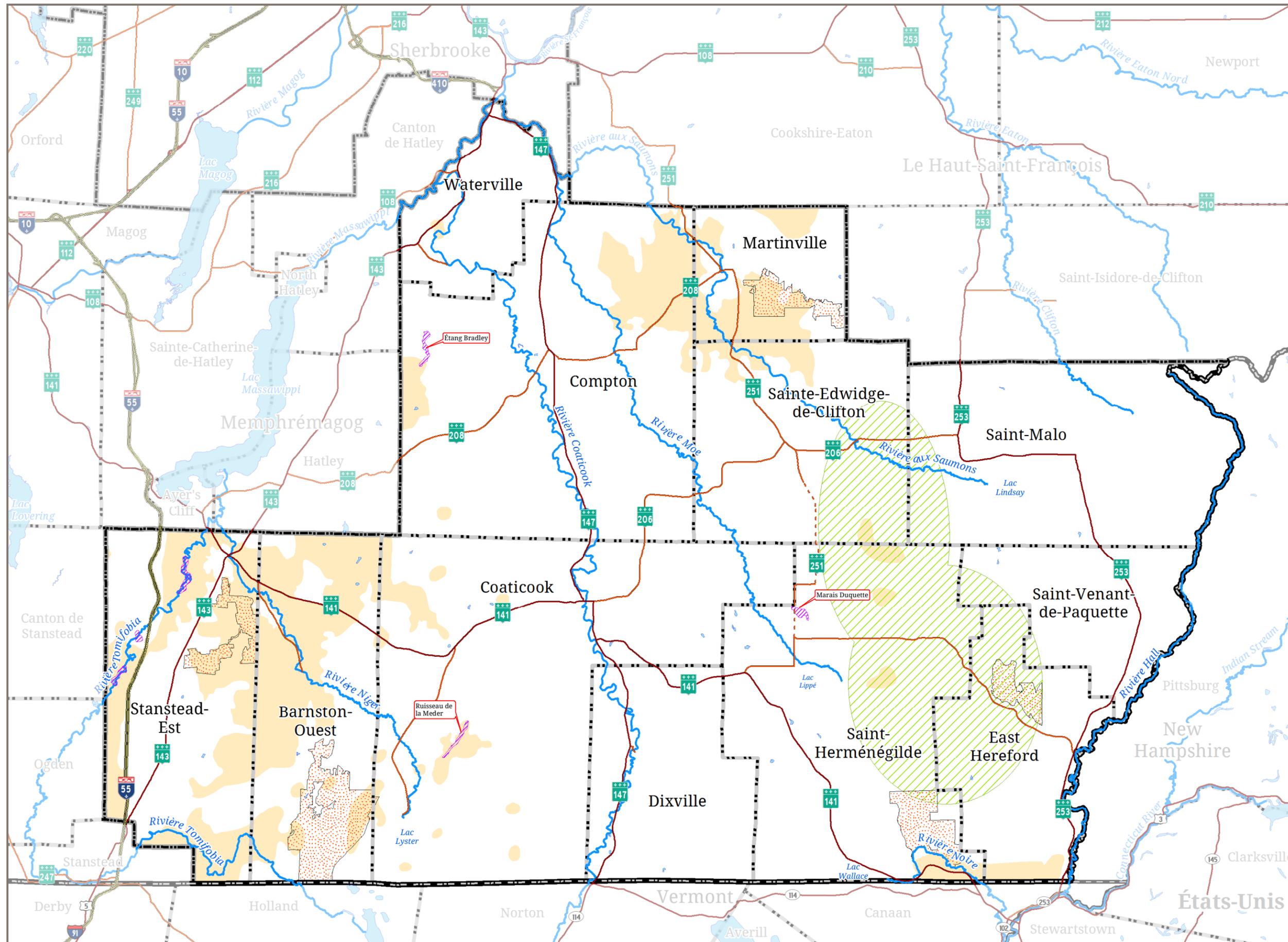
- Rivière
- Plan d'eau

Habitats fauniques légaux

- Cerf de Virginie
- Rat musqué

Données d'inventaire du MFFP (2011)

- ▨ Orignal
- ▨ Cerf de Virginie



ÉCHELLE: 1:180 000



DATE: 2017-03-08

PROJECTION
 North American Datum 1983, EPSGC: 32187
 Transverse Mercator Modifié (MTM), Zone 7

SOURCES
 Base de Données Topographiques du Québec (BDTQ)
 Orthophotos du printemps 2013, Adresses Québec
 Forêts, Faune et Parcs Québec (MFFP)

RÉALISATION
 Municipalité Régionale de Comté de Coaticook
 Service de l'aménagement
 Martin Mimeault, géomaticien